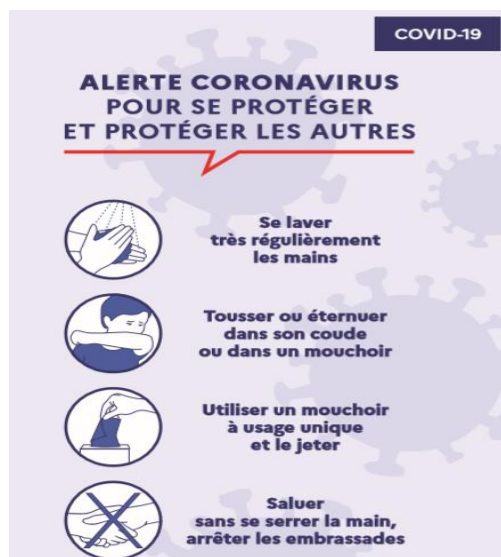


Sachez également que l'établissement met en œuvre des moyens pour lutter contre l'isolement des personnes confinées :

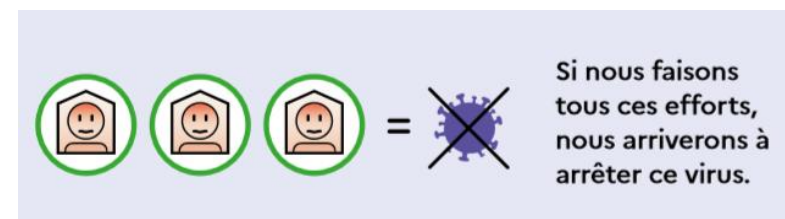
- Accompagnement psychologique ;
- Animations individuelles : atelier « courriers », atelier soins esthétiques, jeux sur tablettes numériques tactiles, ...
- Animations collectives réalisées en groupe restreint permettant le respect de la distanciation sociale : lotos, atelier de stimulation cognitive autour de la borne Mélo, gymnastique douce et promenade dans le jardin de l'EHPAD ou du Centre Hospitalier



INFORMATION

**A DESTINATION DES PROCHES
BENEFICIAINT D'UNE AUTORISATION
DE VISITE SUR RENDEZ-VOUS**

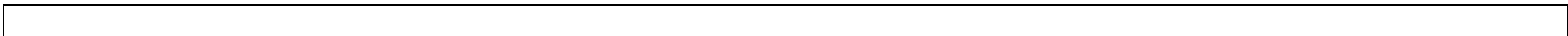
COVID 19



Nous vous remercions par avance de respecter ces mesures dans l'intérêt de tous (patients, résidents, professionnels de santé, vous et vos proches).

N'hésitez pas à nous faire part de toute question en contactant le service.

Centre Hospitalier de Limoux-Quillan
EHPAD Gaudissard



Les visites sont autorisées uniquement sur rendez-vous pris :

- Auprès de l'équipe d'animation pour les EHPAD :
 - o EHPAD CHENIER : **04.30.07.60.21.**
 - o EHPAD MADELEINE BRES : **06.31.06.82.77.**
 - o EHPAD ROQUEFEUIL : **04.68.20.74.67.**
 - o EHPAD SAINT-HILAIRE : le numéro à joindre est celui de l'EHPAD au sein duquel est hébergé votre proche.
- Auprès du bureau des entrées **04.68.74.68.30** pour les services sanitaires (médecine/SSR Limoux) et 04.68.20.85.00 (médecine/SSR Quillan)
 - o EHPAD ESPERAZA : **04.68.74.17.16**

- Des solutions alternatives vous sont proposées pour prendre contact avec votre proche : appel téléphonique, appels vidéo Skype ou WhatsApp.

- En tant que visiteur, vous pouvez être à risque de transmission du virus.

Si vous présentez des symptômes ou si vous avez connu une situation à risque (contact proche avec une personne COVID positive, retour d'une zone de forte circulation du virus, participation à un rassemblement) dans les 15 jours précédant la date de la visite, **merci de reporter votre visite.**

Nous vous recommandons d'effectuer un test de dépistage par RT-PCR 72h avant la rencontre prévue avec votre proche ou un test antigénique le jour-même. Les mesures barrières doivent être appliquées même si le test est négatif.

Les consignes à respecter lors de votre visite :

- Maximum 2 personnes par visite,

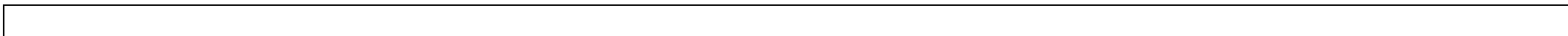
- Le visiteur ne doit pas présenter de symptômes évocateurs du Covid 19 : fièvre (température > 37,8°), toux, problèmes respiratoires, problèmes digestifs, courbatures, fatigue excessive, perte du goût ou de l'odorat, maux de têtes, vertiges... Ces éléments sont vérifiés à l'entrée de la structure : observations et prise de température effectués par un professionnel. En cas de doute, l'avis d'un médecin est requis ;

- Le visiteur est accueilli par un agent qui lui rappelle les mesures de protection à mettre en œuvre. Tous les visiteurs signent le registre des visites à l'entrée de l'établissement à chaque nouvelle visite ;

- Les mesures barrières sont strictement respectées : port du masque chirurgical dès l'entrée et durant toute la visite, hygiène des mains avec utilisation du savon et du gel hydro-alcoolique et distanciation physique ;

- La visite se fait dans un lieu spécialement aménagé à cet effet permettant le respect de la distanciation physique (1 mètre minimum entre vous et votre proche) ;

- La durée de la visite est de 30 minutes. Toutefois, il vous est possible de réserver deux créneaux de visite consécutifs ;



A noter : Le non-respect des mesures barrières entraîne l'interruption immédiate de la visite et un risque de rejet des demandes ultérieures de visite. Le concours de la force publique peut également être sollicité par l'administrateur de garde en cas de non-respect des consignes en vigueur au sein de l'établissement.

